

MANDATÉ : Conseil de quartier de l'Aéroport

Numéro de dossier : R.C.A.3V.Q. 221

1. Événement, date et lieu	2. Origine	3. Objet
Consultation LAU et RRVQ chapitre P-4 <input checked="" type="checkbox"/>	Conseil municipal <input type="checkbox"/>	Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 36446Ra. R.C.A.3V.Q. 221.
Consultation RRVQ chapitre P-4 <input type="checkbox"/>	Comité exécutif <input type="checkbox"/>	
Demande d'opinion <input checked="" type="checkbox"/>	Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/>	
Tenue le 9 mai 2017 à 19h30 au Centre communautaire Champigny, 7519, boulevard Wilfrid-Hamel.	Mandat Direction générale <input type="checkbox"/>	

4. Présences

Membres avec droit de vote : Mmes Céline Auclair et Sara Scantland et MM Réjean Martel, Benoît Lemieux, Lothar Marzell et Philippe Petitclerc.

Personne-ressource : Mme Marie-Claude Bergeron, conseillère en urbanisme, Division de la gestion du territoire, Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge.

Animation et rédaction du rapport : Mme Priscilla Lafond, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne, Ville de Québec.

Membres sans droit de vote : M. Rémy Normand, conseiller municipal du district électoral du Plateau, est absent.

5. Informations présentées

- Présentation des objectifs, du déroulement et des étapes de la consultation publique ;
- Présentation des modifications proposées par le projet de règlement ;
- Une fiche synthèse de modification réglementaire ainsi qu'une carte de la zone concernée étaient mises à la disposition des citoyens.
- Le règlement R.C.A.3V.Q. 221 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Le document sur les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à la rencontre.

Objet de la demande :

Le pavillon d'accueil à la base de plein air de Sainte-Foy, situé au 3180, rue Laberge, est désuet et ne répond plus aux nouveaux besoins. La Ville de Québec envisage la construction d'un nouveau pavillon multifonctionnel abritant les usages suivants :

- Service d'accueil avec aire de repas pour les utilisateurs de la base de plein air
- Location des équipements récréatifs
- Centre d'interprétation de la faune
- Salle polyvalente pour rencontres, cours et formations
- Bureaux administratifs pour quatre organismes

Afin de pouvoir autoriser un centre d'interprétation de la faune, des bureaux administratifs ainsi qu'un service de restauration dans le bâtiment d'accueil, il est proposé d'ajouter les groupes d'usages *P1 Équipement culturel et patrimonial*, *C1 Services administratifs* ainsi que l'*article 263 restaurant associé à un usage du groupe R3 Équipement récréatif extérieur régional* à la grille de spécifications de la zone 36446Ra.

Ces nouveaux usages sont compatibles et complémentaires aux activités présentes à la base de plein air de Sainte-Foy.

6. Recommandation spécifique du mandaté (conseil d'administration du conseil de quartier de l'Aéroport)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité de recommander au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge d'adopter le Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 36446Ra. R.C.A.3V.Q. 221.

7. Questions et commentaires du public

Nombre de personnes : 2

1. Un citoyen demande si la gestion de la circulation va demeurer telle quelle. Il est d'avis qu'il est important que la rue Laberge demeure inaccessible à la circulation en provenance de l'avenue Blaise-Pascal de façon à assurer la sécurité des lieux. Il ne faudrait pas que la circulation puisse se faire librement entre les secteurs de l'avenue Blaise-Pascal et de la rue Laberge vers l'avenue Jules-Verne. La décision de la Ville de bloquer l'accès entre ces deux secteurs doit être maintenue.
 - Le commentaire sera pris en considération. On le remercie pour cette observation.*

8. Questions et commentaires du mandaté (conseil d'administration du conseil de quartier de l'Aéroport)

1. Un administrateur demande si l'ajout de l'usage restaurant est en lien avec la venue des « foodtrucks » camions de cuisine de rue.
 - On lui explique que les « foodtrucks » font l'objet d'un règlement qui leur est propre. La modification vise l'ajout d'un restaurant associé au groupe R3 Équipement récréatif extérieur régional qui se situera dans le bâtiment.*
2. Un administrateur demande des précisions relativement à la superficie de plancher autorisée pour l'usage administratif.
 - Les précisions lui sont données. On se réfère à la grille de spécifications jointe à la fiche synthèse.*
3. Un administrateur fait référence à l'exposé de la situation de la fiche synthèse du projet de modification et s'informe sur les nouveaux besoins du pavillon d'accueil de la base de plein air de Sainte-Foy.
 - On réitère que le bâtiment actuel est désuet et qu'il ne permettrait pas d'accueillir les bureaux administratifs des organismes, ni d'y réaliser les activités projetées par ces derniers (cours, rencontres, formations, centre d'interprétation, etc).*
4. Un administrateur partage l'avis du citoyen qui s'est exprimé à propos de la gestion de la circulation en provenance de l'avenue Blaise-Pascal et de la rue Laberge vers l'avenue Jules-Verne. Il insiste sur l'importance de maintenir la décision de la Ville de bloquer l'accès entre ces deux secteurs.
 - Le commentaire sera pris en considération.*
5. Un administrateur demande si le nom du restaurant projeté est connu.
 - On lui répond que non. L'ajout de cet usage associé est fait en prévision d'une offre alimentaire.*

9. Suivi recommandé

Transmettre à la Division de la gestion du territoire et à l'assistant-greffier de l'arrondissement. Annexer au rapport du conseil d'arrondissement.

Approuvé par



Réjean Martel
Président
Conseil de quartier de l'Aéroport

11 mai 2017

Préparé par



Priscilla Lafond
Conseillère en consultations publiques
Service de l'interaction citoyenne, Ville de Québec